



Fin de bail et caution solidaire

Par **lobgeoisisa**, le **15/06/2010** à **13:37**

Bonjour, rnbonjournil y a 1 an, mon mari s'est porté caution solidaire pour la location de l'appartement de sa fille. à l'époque nous avons accepté sous réserve que nous ayons accès à son compte (afin de retirer l'argent nécessaire pour régler le loyer). cela à fonctionné pendant 1 an...il faut savoir que ?? à 21 ANS, qu'elle se drogue, qu'elle est en arret maladie pour depression depuis 3 mois.... depuis peu elle nous à coupé l'accès à son compte qui est bien sur de plus en plus à découvert! evidement elle ne regle ni loyer ni electricite....rnnous lui avons proposé de changer d'appartement pour payer moins cher, nous lui avons fait signer son congé ET avons envoyé ce courrier en AR pour rendre l'appartement à fin juillet.rnle soucis est que nous n'arrivons pas à la joindre (le proprietaire non plus) et que je ne suis pas sure qu'elle nous laisse déménager son appartement fin de mois....rnMa question est la suivante: est ce que le fait que ??? ai signifié son congé désangage mon époux de la caution solidaire ? rnET / OU que pouvons nous faire?rnMERCI DE VOTRE R2PONSERNBIEN CORDIALEMENTrnISA